

**COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE**

67210 – VALFF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Joffrey JEHL, Jean-Pierre VOEGEL, Claude ANDRES, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Patricia TÊTU, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Chantal VOEGEL

Membres absents excusés : Monsieur Bernard HIRTZ qui donne procuration à Monsieur Denis ROSFELDER, Madame Denise LUTZ-VOEGEL qui donne procuration à Monsieur Claude ANDRES.

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il demande aux membres présents de pouvoir rajouter au POINT N°04 : le Rapport d'Activité 2015 du SDIS 67 ainsi que le Rapport annuel 2015 de l'E.S. Le Conseil Municipal donne son accord.

11 personnes présentes dans le public.

POINT N° 01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/07/2016

Monsieur Jean-Claude SCHMITT prend la parole afin de savoir si la facture concernant les adhésifs sur le nouveau véhicule communal NEMO a été payée, les autocollants fléchés étant d'après lui collés à l'envers. Monsieur le Maire va se renseigner auprès du fournisseur.

Madame Chantal VOEGEL prend la parole car à la séance du 04/07/16 elle avait demandé la pose d'un panneau d'interdiction de jouer au ballon dans l'aire de jeux rue des Flaques, et qu'il n'a pas été noté clairement dans le PV que Monsieur le Maire l'avait refusé, le problème n'étant pas récurrent pour l'instant.

Monsieur Claude ANDRES prend à son tour la parole pour expliquer que le calvaire en cours de restauration par l'Ets RAUSCHER, sur la demande d'un généreux donateur, lui appartient personnellement et qu'il souhaite le récupérer puisqu'il se trouvait anciennement sur sa propriété privée. Monsieur le Maire fera le nécessaire pour rendre ce calvaire à Monsieur ANDRES dans l'état et précise également que la Commune n'est en rien concernée par cette restauration et n'a joué qu'un rôle d'intermédiaire dans le but de préserver l'identité du généreux donateur.

Le compte rendu ne soulevant plus d'observation a été adopté :

POUR : 14 Voix

ABSTENTION : 1 Voix

POINT N° 02

CONTRAT D'ENTRETIEN DES GROUPE FILTRANTS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire explique au Conseil que le dégraissage et l'entretien de maintenance et d'hygiène des ventilations de hottes est obligatoire annuellement mais n'a jamais été effectué jusqu'à présent.

Salle polyvalente : 2 hottes (cuisinière + lave-vaisselle)

Périscolaire : 1 hotte

2 DEVIS :

1) Société VEMS (Ventilation Entretien Maintenance Service) de Hoenheim

Salle polyvalente : 420,00 € HT soit 504,00 € TTC

Périscolaire : 270,00 € HT soit 324,00 € TTC

2) CLEAN AIR ALSACE de Châtenois

Salle polyvalente : 350,00 € HT soit 420,00 € TTC

Périscolaire : 175,00 € HT soit 210,00 € TTC

Le contrat sera renouvelé tous les ans par tacite reconduction ou pourra être résilié au moins 3 mois avant la date d'anniversaire.

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE de retenir l'offre de prix de la Société CLEAN AIR ALSACE de Châtenois pour la somme totale de 525,00 € HT soit 630,00 € TTC

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

REMPLACEMENT DES FENETRES (ECOLE DES GARCONS) – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL, adjoint au Maire, pour ce point qui avait été reporté lors du Conseil Municipal du 09/05/2016.

Monsieur Bernard FRINDEL propose 3 devis à l'assemblée pour le remplacement de 16 fenêtres et 2 portes à l'Ecole des garçons :

- 1) TRYBA de Gundershoffen
pour la somme de 16 000,00 € HT soit 19 200,00 € TTC
- 2) Menuiserie CORRADO de Horbourg-Wihr
pour la somme de 16 052,68 € HT soit 19 263,22 € TTC
- 3) HEMMLER France de Fegersheim
pour la somme de 15 833,20 € HT soit 18 999,84 € TTC

Monsieur FRINDEL explique qu'au vu d'un problème avec le commercial de TRYBA suite à la dernière présentation, il propose un vote secret.

Nombre de voix après dépouillement sur 15 voix exprimées :

TRYBA : 4 voix

CORRADO : 1 voix

HEMMLER : 7 voix

3 Bulletins nuls

Le Conseil Municipal, après avoir voté,

DECIDE avec une majorité de 7 voix de retenir l'offre de prix de HEMMLER France de Fegersheim pour la pose de 16 fenêtres et 2 portes d'entrée pour la somme de 15 833,20 € HT soit 18 999,84 € TTC.

POINT N° 04

1) Rapport annuel 2015 du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 stipulant que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu

VU le rapport 2015 transmis par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après délibération

PREND ACTE du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

2) Rapport d'activité 2015 du SDIS 67

En 2015, le SDIS 67 a réalisé 71 005 interventions, soit une intervention toutes les 7 minutes et 24 secondes, pour un total de 93 070 sorties de secours et de 107 846 sorties d'engins. Le SDIS a reçu 303 075 appels en 2015.

Pour exemple le nombre des interventions les plus importantes :

- 3 483 accidents de la circulation
- 5 576 incendies
- 16 065 opérations diverses
- 45 187 secours à la personne

Le SDIS 67 est composé de :

5 515 agents dont 5 379 sapeurs-pompiers :

- 622 sapeurs-pompiers professionnels
- 4 757 sapeurs-pompiers volontaires
- 136 personnels administratifs et techniques

Le parc de véhicules se compose de 1 081 véhicules et engins dont 52 véhicules immatriculés et 68 véhicules et engins réformés en 2015.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire.

3) Rapport annuel 2015 « Electricité de Strasbourg »

Monsieur le Maire, présente le rapport de l'Electricité de Strasbourg :

Les éléments financiers significatifs :

1. Le montant des travaux d'électricité réalisés par ES Réseaux dans la Commune : 32 699,47 €
2. Les taxes et redevances perçues par la Commune payées directement par Electricité de Strasbourg.
 - Total perçu par la Commune 17 388,09 €
3. Longueur du réseau :
 - 10,40 kilomètres de ligne basse tension aérienne
 - 8,63 kilomètres de ligne basse tension souterraine
 - 2,44 kilomètres de ligne haute tension aérienne
 - 8,65 kilomètres de ligne haute tension souterraine

Consommation d'électricité

A VALFF, ES Réseaux a distribué 9,60 millions de kWh à :

- 668 clients particuliers et professionnels BT <36 kVA
- 6 clients professionnels BT > 36 kVA < 240 kVA
- 8 clients professionnels > 240 kVA

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

VENTE DE LA MAISON MOSSER : CHOIX DE L'AGENCE

La Maison et le terrain de 1,74 ares au 175 rue de l'Eglise à VALFF ont été estimés par les Domaines à 107 000,00 € HT soit 128 400,00 € TTC.

Monsieur le Maire a été contacté par 2 agences immobilières pour ce bien :

- 1^{ère} proposition : Stéphane PLAZA Immobilier de ROSHEIM, Natacha BAEHL, conseillère transaction, l'évaluation doit s'établir entre 126 000 et 127 000 € Net Vendeur
- 2^{ème} proposition : Agence BACHER Immobilier à OBERNAI, SAAS Emilie et Mr SCHMITT, l'évaluation a été faite à 125 000 € Net Vendeur.

La publication du bien sera faite sur divers supports publicitaires (D.N.A., Logic-Immo, Se Loger, Le Bon Coin, Facebook...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander un mandat simple aux 2 agences sans exclusivité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 06

DEMANDE DE SUBVENTIONS

► La Bibliothèque Municipale fête son 20^{ème} Anniversaire le Samedi 15 octobre 2016 à 11 heures. Tous les conseillers sont invités, le programme des festivités leur a été transmis.

Un groupe de théâtre TOHU-BOHU de Strasbourg interviendra pour un spectacle de « ROBIN DES BOIS » et installera un grand jeu de l'Oie.

Le coût du Projet est de 1 232,23 € HT soit 1 300,00 € TTC, financé par 1 000,00 € en subvention exceptionnelle réserve sur le budget antérieur et 300,00 € sur le budget 2016.

Le Vin d'Honneur sera offert par la Municipalité.

► La Société d'Aviculture de VALFF fête le Samedi 15 octobre et le Dimanche 16 octobre 2016 son 90^{ème} anniversaire. Monsieur VOEGEL Jean-Pierre, Président, demande à Monsieur le Maire si la Municipalité pouvait prendre en charge le Vin d'Honneur. Comme pour chaque association, lors d'une occasion spéciale, le Vin d'Honneur sera offert par la Municipalité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°07

RAPPORTS DES COMMISSIONS

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

- Maître Jean PHILIPPS, Notaire à MARLENHEIM (67520) 75 rue du Général de Gaulle pour la vente d'une maison au 11 rue des Flaques à VALFF (67210). Section 14 - Parcelles 594/201 issu de la section 14 N°532/201 d'une surface de 521 m².
CU 067 504 16 R0019
- Maître Martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE (67318) au n°6 rue des Tanneurs BP11 pour la vente d'une maison au 59 rue Thomas à VALFF (67210). Section 05 – Parcelles 384/182 et 385/187 d'une surface de 451 m²
CU 067 504 16 R0020
- Maître Benoît SIEGENDALER, Notaire à BARR (67140) au n°14 rue de la Promenade pour la vente d'une maison au 116 rue Principale à VALFF (67210). Section 04 – Parcelle 291/1 d'une surface de 522 m²
CU 067 504 16 R0021
- Maître Martial FEURER, Notaire à OBERNAI (67210) au n°2 rue de la Montagne pour la vente au 124 rue Principale à VALFF (67210). Section 04 – Parcelles 21 – 22 et 344/211 d'une surface de 355 m²
CU 067 504 16 R0022

Déclarations préalables

- Demande déposée par Monsieur Luc STEDELIN 98, rue Principale à VALFF (67210) pour la création de baies supplémentaires sur l'ancienne dépendance d'une maison au 142 rue des Forgerons. Section 04 - Parcelle 340 (ancienne N°160).
DP 067 504 16 R0020
- Demande déposée par Madame Hélène SCHAAL 244, rue Meyer à VALFF (67210) pour la mise en place de quatre fenêtres de toit de type « velux ». Section 02 - Parcelle 177.
DP 067 504 16 R0021
- Demande déposée par Monsieur Armand VOEGEL 11, rue de la Source à VALFF (67210) pour la mise en place d'un muret de clôture sur côté Nord et Est de 0,65m + 2 poteaux de portail + poteaux d'angle. Section 14 - Parcelle 522.
DP 067 504 16 R0022

Permis de construire

- Demande déposée par Monsieur Christophe SIEGEL 15, rue Haute à VALFF (67210) pour la démolition d'un bâtiment annexe à une maison d'habitation et reconstruction d'un bâtiment destiné à un logement. Section 06 - Parcelle 110/111.
PC 067 504 16 R0010
- Demande déposée par Monsieur Luc STEDELIN 98, rue Principale à VALFF (67210) pour la réhabilitation d'un garage d'habitation en logement individuel au 142 rue des Forgerons. Section 04 - Parcelle 340 (ancienne N°160).
PC 067 504 16 R0011
- Demande déposée par Monsieur Joël GIESSLER et Madame Julie ALTESE 45 A rue du Général Leclerc à OBERNAI (67210) pour la construction d'une maison d'habitation Lotissement Sainte Odile 2^{ème} tranche LOT N°17 - 2 rue du Puits à VALFF (67210).
Section 14 - Parcelle 591.
PC 067 504 16 R0012
- Demande déposée par Monsieur Julien CHENEY et Madame Audrey GROSS 240 rue Meyer à VALFF (67210) pour la construction d'une maison d'habitation Lotissement Sainte Odile 2^{ème} tranche LOT N°10 – 7 rue du Puits à VALFF. Section 14 - Parcelle 577.
PC 067 504 16 R0013
- Demande déposée par Monsieur Sylvain BAPST 206, rue Principale à VALFF (67210) pour l'aménagement d'une grange en un logement. Section 03 - Parcelle 248.
PC 067 504 16 R0014

Permis de construire modificatif

- Demande déposée par Monsieur Alexandre BRATANIC 36 route de Boersch à OBERNAI (67210) pour la suppression d'une fenêtre au 10 rue de la Fontaine à VALFF (lotissement Sainte Odile 2^{ème} tranche LOT N°05).
PC 067 504 15 R0017/M01
- Demande déposée par SCI JOST SLRP 89 rue du Moulin à VALFF (67210) pour la modification de la répartition des places de parking pour véhicules en attente de préparation dans la cour intérieure côté ouest de la parcelle, agrandissement du local couvert dans le parking de la cour intérieure côté ouest de la parcelle, agrandissement de la zone cabine de peinture façade Sud, déplacement de la zone de lavage façade Ouest, modification des ouvertures en toiture et modification des portes sectionnelles à la Zone d'Activité du Piémont GOXWILLER- VALFF.
PC 067 504 14 R0006/M01

POINT N°08 **COMMUNICATIONS**

- La Société SCCV.PS Construction du Piémont devrait déposer un permis de construire relatif au Pôle Santé du Piémont sur une surface de 228,88 ares soit 6 lots dans la tranche 3 du P.A.P. (Parc d'Activités du Piémont) dans les prochains jours.

► Une agence immobilière a contacté Monsieur le Maire concernant la vente de la partie arrière de la propriété située au 179 rue Principale à VALFF d'une superficie de 3,11 ares. La Commune a fait une demande au Domaine du Bas-Rhin pour évaluer ce bien.

► Une réactualisation de la grille tarifaire concernant la Taxe de Séjour par la Communauté de Communes est en cours et sera effective à compter du 1^{er} Janvier 2017. La Communauté de Communes du Pays de Barr veut s'aligner sur les tarifs pratiqués par les Communautés de Communes voisines, dont Obernai et Rosheim.

► Projet de regroupement de l'Office de Tourisme Intercommunal et du C.I.P. (Centre d'Interprétation du Patrimoine) dans une même structure en vue de faire des économies.

► Monsieur le Maire présente aux membres présents le bilan intermédiaire de fréquentation du C.I.P. (Centre d'Interprétation du Patrimoine).

► Monsieur le Maire expose aux conseillers le bilan de « Clair de Nuit 2016 ». Il leur explique que les candidatures pour les sessions des années à venir sont ouvertes. Après discussion, une option est prise pour organiser le Clair de Nuit en 2019 ou en 2020 à VALFF.

► Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes Barr-Bernstein va changer de logo et s'appellera à partir du 01 janvier 2017 « PAYS DE BARR ». La conception du logotype et la charte graphique du Pays de Barr a été confiée à l'Atelier « Nuagenuage » d'Epfig après un appel d'offre.

► Monsieur Pierre RITTER était en congé maladie du 29/08/2016 au 17/09/2016 suite à une petite opération.

► Effectifs et répartition des élèves pour la rentrée 2016-2017 : 131 élèves
Section Maternelle : Petit, Moyen, Grand : 29 élèves avec Mme ZEIDLER
Section Maternelle : Petit, Moyen, Grand : 29 élèves avec Mme BRAUN
CP/CE1 : 22 élèves avec Mme MESSE
CE1/CE2/CM1 : 26 élèves avec Mme LEROY
CM1/CM2 : 25 élèves avec Mme HERR-SADERI

► Madame Denise LUTZ-ROHMER prend la parole pour exposer aux conseillers que l'élection du Conseil Municipal des enfants aura lieu le mercredi 12 octobre 2016. En vue de cette élection, tous les enfants de l'école primaire visiteront la Mairie le mercredi 28 septembre 2016. Seront élus 2 élèves par section et 1 suppléant ce qui fait 10 conseillers et 5 suppléants.

La Commission se réunira Mardi 20 septembre 2016 à 18h00 pour préparer cette visite.

► 11 clés USB ont été offertes pour la réussite du brevet des collèges et 9 clés USB pour l'obtention du Baccalauréat aux jeunes de la Commune de VALFF.

► Il y a eu quelques flottements au niveau des dossiers d'inscription à la rentrée au périscolaire. La compétence périscolaire n'étant pas communale, Monsieur le Maire a contacté les différents parents concernés afin d'en discuter avec eux puis a transmis les remarques à la Communauté de Communes. Les choses sont rentrées dans l'ordre à ce jour.

► Nécessité de remplacer les 4 pneus de la DACIA, un devis du Garage VOEGEL a été réceptionné pour la somme de 376,34 € les 4 pneus. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

► Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique ROSFELDER, adjointe au Maire, au sujet du Concours de Fleurissement 2016 de l'Office de Tourisme BARR-BERNSTEIN, 3 réalisations de VALFF ont été primées : 2 prix d'honneur Mme et Mr KEIL Francis et Mme et Mr Joseph VOROS et un 2^{ème} prix à Mme et Mr Jacques PETITFILS rue Haute. La remise des prix aura lieu à la Mairie de BLIENSCHWILLER le 16 Novembre 2016 à 18h00. Madame ROSFELDER remercie également la Commission Fleurissement et les bénévoles présents lors des journées de plantation.

► La Société d'Aviculture de VALFF en collaboration avec la Société d'Aviculture de BARR organise leur traditionnelle exposition avicole les 15 et 16 Octobre à la Salle Polyvalente et avec un dîner le samedi soir au prix de 17,00 €.

► La Fête des récoltes organisée par la Chorale Sainte Cécile aura lieu le Dimanche 23 octobre 2016. Messe à 9h30 suivi d'un repas à midi au prix de 17,00 €.

► Le Concert annuel de la Société de Musique Alsatia aura lieu le Dimanche 13 Novembre 2016 à 16h00 à la Salle Polyvalente.

► Une exposition « L'Alsace au cœur du Moyen-Age » se tient au C.I.P. (Centre d'Interprétation du Patrimoine) à ANDLAU du 1^{er} septembre au 30 octobre 2016. Cette exposition dresse un panorama de l'art, l'histoire, l'architecture religieuse et civile en Alsace au cours de la période romane au 11^{ème} et 12^{ème} siècle.

► Un devis a été demandé à Bruno Prestations de BOURGHEIM pour la mise en place de divers panneaux de signalisation (priorité à droite à chaque entrée du Village) et panneaux de rues pour la Rue du Puits, Rue des Bleuets et Rue Meyer pour un montant total de 1 769,88 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Chantal VOEGEL demande la possibilité de mettre un panneau « Limitation 30 » dans le Lotissement Sainte Odile car un de ses voisins circule trop vite.

► Contrat de maintenance pour la vérification des 4 alarmes Incendie (Périscolaire, Ecole Maternelle, Ecole des garçons et des filles) Société APAVE pour un montant de 130,00 € HT soit 156,00 € TTC ainsi que la vérification des installations électriques des 4 bâtiments pour un montant de 590,00€ HT soit 708,00 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

► Monsieur le Maire signale qu'il y a une fuite sur le chauffe-eau de la chaudière au Presbytère. Il informe que le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à condensation au gaz serait à envisager, le coffret gaz étant en place. Devis en cours.

► Avenant Chantier Rue Sainte Odile :

▪ Aménagement intersection Rue du Vignoble, Rue des Bleuets et Rue Sainte Odile : Réfection des enrobés environ 130 m²

▪ Remplacement du poteau d'incendie :

Dépose du poteau existant ø 80 et pose d'un poteau ø 100, 3 sorties pour la somme de 2 432,00 € HT soit 2 918,40 € TTC

Vu avec la Commission Voirie.

Monsieur Claude ANDRES demande à Monsieur le Maire s'il est prévu de faire le prolongement du réseau SDEA + assainissement rue des Bleuets.

► Monsieur Claude ANDRES demande à Monsieur le Maire s'il est possible de fermer les gros trous sur le chemin piétonnier en prolongement de la Rue des Forgerons, ces trous étant le

résultat d'une circulation accrue de véhicules motorisés. Madame Denise LUTZ-ROHMER suggère la pose d'un panneau d'interdiction de passage aux voitures afin d'éviter l'érosion trop rapide du chemin. Monsieur Claude ANDRES demande que ce soit « sauf riverains ».

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande à Monsieur le Maire pourquoi aucun élu était présent à la réunion de chantier du Lundi 29/08/2016 Rue Sainte Odile. Monsieur le Maire explique qu'il était en congé ainsi que Monsieur Denis ROSFELDER, adjoint au maire, et que cette date de réunion a été communiquée par téléphone tardivement le vendredi soir. Monsieur le Maire s'était excusé pour son absence.

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande quand l'éclairage de la Place du Foyer sera fonctionnel le soir, Monsieur le Maire répond que la Société a été contactée et qu'avant l'hiver l'éclairage sera opérationnel et s'éteindra à une heure déterminée, en fonction de l'occupation de l'Espace Associatif.

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande à Monsieur le Maire pourquoi dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mai 2016 était noté la réclamation de Mr LETZELTER concernant les nuisances sonores lors de la soirée « Asperges » de la Société de Musique. Mr SCHMITT dit que Mr LETZELTER aurait dû venir lui-même le soir de la manifestation dans la salle polyvalente pour lui exposer le problème. Monsieur le Maire explique que Mr LETZELTER ne vient jamais voir directement les personnes concernées mais envoie toujours le soir même ou le lendemain de la manifestation un message de réclamation sur le portable de Monsieur Denis ROSFELDER, responsable de la salle polyvalente.

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande pourquoi le versement de la subvention pour la Société de Musique Alsatia à la soirée « E Friejhohr fer unseri Sproch » de 2015 n'a toujours pas été effectué. La Société de Musique a uniquement reçu le versement pour 2016.

► Monsieur le Maire donne la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le Lundi 07 Novembre 2016 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h05.